

à M. P. Julien & Co. Agents
Négociants à Rome

Le 18 Juin 1846.

Monsieur

J'ai l'honneur de mettre à votre disposition
pour être expédié par voie de mer jusqu'à Marseille
Neuf Caisses, emballées cordées, portant au Numéro
de 1 à 9 inclusivement et cette inscription = À Son
Excellence le Ministre d'État à Paris.

J'ai besoin de vous rappeler au sujet de cet envoi
qu'une décision ministérielle dont je vous ai donné
connaissance enjoint de remettre tous les envois de
l'Académie aux mains de M. M. H. & C. Guibal
à Marseille correspondant de M. M. Bonjean fils
à Paris & C. à Paris pour en faire l'expédition à Paris.

Je vous serai obligé Monsieur de vouloir bien
rapporter à M. M. H. & C. Guibal qu'une autorisation
spéciale de M. le Directeur G. L. de Danane
exempte de la visite à Marseille tous les colis
composant cette expédition en raison du dommage
qu'elle pourrait causer aux objets qui ne font partie,
l'ouverture des caisses avant leur remise à destination.

Je vous prie de ci-jointement lettre que j'écris
à M. le Directeur G. L. de Danane de Marseille
pour lui rappeler cette disposition.
Vous voudrez bien Monsieur, si cela se peut, selon
l'habitude, les frais de cet envoi au compte du Ministère
et mettre tous vos soins à en accélérer l'arrivée à Marseille.
Veuillez agréer Monsieur l'assurance de ma haute considération particulière.